



DELIBERATION N°2024/11/MJI DU 16 MARS 2024 PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION DSCEES 2024 POUR L'ECOLE PRIMAIRE DE M'LIHA

Nombre de conseiller en exercice : 29

De présents : 16

De votants : 15

Nota – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la mairie et sur le site www.portailco.yt, et que la convocation du conseil avait été faite le 07 mars 2024

Présents :

ALIDINA ASSANI CHAKA, AHAMADA COMBO SAID VALDO, BOURA MCOLO VITA, HEDJA KOURAICHIA, SAINDOU MOHAMADI, IBRAHIMA SAID MAANRIFA, SOUFFOU ABDALLAH, ABDALLAH MAMALI, AHMED SAID, NOUDJOUR MADI ASSANI, MADI MARI DAROUJECHI, SOUFFOU ZAIN-YA, MBAE LADHATI, ADAM TOILIHATI, MDALLAH ANLAMATI, AYOUBA ANLI

Absents :

ALI BACARI CHARAFINA, SAID MADI ZAINA, NOUDJOUR MADI MAANROUF, SAINDOU ASSANATI, SAKIMOU OUSSENI, SIAKA AHAMADA, MANSOIBOU RABIANI, MADI-ISLAME SAFINAT, MROIVILI AMINA, VITA SOIDIKI, SOILIH ANSSUMATI, OUMARI RADHIA, MADI MOITSOUMOU,

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT), à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil **M ALIDINA ASSANI CHAKA** ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Dans le cadre de la programmation pluriannuel de la dotation special de construction et d'équipement des établissements scolaires (DSCEES), il est proposé de faire une demande auprès du préfet de Mayotte pour apporter un complément en 2024. Ce complément doit permettre de finaliser les travaux pour le réfectoire de l'école primaire de M'liha.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal

DECIDE,



1) de solliciter un complément de financement sur la DSCEES 2024 pour l'opération « Rénovation de 5 salles de classe, et la création d'un réfectoire à l'école primaire de M'liha », selon le plan de financement suivant :

- 334 384 € de participation de la DSCEES 2024
- 65 616 € de participation de la commune (FCTVA)

2) D'autoriser Le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le Maire certifie que le compte rendu de séance sera affiché à la Mairie

Fait et délibéré, le 16 mars 2024

Pour extrait conforme

Le Maire

IBRAHIMA SAÏD MAANRIFA

Signé par : Saïd Maanrifa IBRAHIMA
Date : 20/03/2024
Qualité : Maire

